

# MAIRIE DE RAINVILLERS

1, rue de l'Eglise - 60155 RAINVILLERS

Téléphone : 03.44.47.72.06 / mail : mairie-rainvillers@wanadoo.fr

## COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 02 MARS 2020

L'an deux mille vingt, le deux mars à 19H00, le Conseil Municipal de RAINVILLERS dûment convoqué s'est réuni à la mairie en session ordinaire sous la Présidence de Monsieur Laurent LEFEVRE, Maire.

Présents: MM. DELAS Thierry, MASLAK Didier, QUILES Stéphane, Adjointes ; MM. DURAND Benjamin, GIRARD Jacques, VASSARDS José, Mme GUILLEMANT Solen, M. FOURNY Christian, Mmes GOSSE Danielle, HENNEQUIN Elviane.

Absents excusés : MM. DENAIRE Stéphane, LEFEBVRE Christophe, Mme COCHON Sophie, M. QUENTIN Sébastien,

### Approbation du compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 11 décembre 2019

Monsieur le Maire ouvre la séance et soumet à l'approbation du Conseil Municipal ce procès-verbal. En l'absence d'observation et de toute réserve, il est approuvé à l'unanimité.

### Compte Administratif 2019/Compte de gestion 2019/Affectation du résultat en 2020

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Madame HENNEQUIN, doyenne de l'assemblée, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2019 dressé par Monsieur Laurent LEFEVRE, Maire, après s'être fait présenter le compte de gestion du receveur, le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré, à l'unanimité :

- **Lui donne acte** de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés		3.287,71 €		153.658,59 €		156.946,30 €
Opérations de l'exercice	684.737,15 €	707.005,92 €	175.120,18 €	61.427,38 €	859.857,33 €	768.433,30 €
Totaux	684.737,15 €	710.293,63 €	175.120,18 €	215.085,97 €	859.857,33 €	925.379,60 €
Résultats de clôture		25.556,48 €		39.965,79 €		65.522,27 €

- Considérant l'excédent de fonctionnement, **décide d'affecter** au budget primitif 2020, le résultat précédemment indiqué comme suit : 25.556,48 € au compte 002 "excédent de fonctionnement reporté".
- **Constate** les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.
- **Adopte** le compte de gestion du Receveur pour l'exercice 2019 dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif pour le même exercice.

## **Vote des taux des taxes directes locales 2020**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **décide de ne pas augmenter, pour la deuxième année consécutive**, les taux des taxes directes locales qui sont identiques à ceux de 2018 et 2019, soit :

Taxe d'habitation :	13,52 %
Taxe foncier bâti :	38,96 %
Taxe foncier non bâti :	70,84 %

## **Adoption du budget primitif 2020**

Le Conseil Municipal,

- Considérant le projet de budget primitif pour l'exercice 2020 présenté par Monsieur le Maire,
- Considérant que le compte administratif et le compte de gestion de l'exercice 2019 ainsi que l'affectation des résultats au budget primitif 2020 ont été adoptés au cours de la présente séance,

**Adopte**, à l'unanimité, le budget primitif de l'exercice 2020 qui s'équilibre en dépenses et en recettes à :

- 742 678,48 € pour la section de fonctionnement
- 662 002,00 € pour la section d'investissement

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **décide d'attribuer** les subventions suivantes :

- CCAS de Rainvillers	8000 €
- Association des Anciens Combattants de Rainvillers	80 €
- Ligue pour la lutte contre le cancer	90 €
- SPA Beauvais	467 €
- Association Prévention Routière	70 €
- Association jardins familiaux	90 €
- Association Familiale de Rainvillers	200 €
- Association Communale de Rainvillers	200 €
- Spectacle repas communal	1800 €
- Association Croix et Calvaires du Beauvaisis	17 €
- Fondation du Patrimoine	50 €
- Fondation 30 millions d'amis	350 €

Monsieur le Maire précise au Conseil Municipal avoir signé une convention avec la Fondation 30 millions d'amis dans le cadre de la mise en place d'une action visant à maîtriser les populations de chats errants sans propriétaire par le contrôle de leur reproduction. Cette convention détermine notamment les obligations de chacune des parties intervenant dans les campagnes de stérilisation et d'identification des chats errants sur la commune.

## **Retour du patrimoine des opérations d'investissement de la compétence défense incendie réalisées jusqu'en 2015 inclus par le SIEAB pour le compte de la commune**

- Vu la délibération en date du 05 mars 2018 concernant l'adoption de la modification des statuts du SIEAB,
- Vu l'arrêté préfectoral en date du 19 juillet 2019 relatif à la modification des statuts du syndicat,
- Vu la délibération en date 5 mars 2018 annulée et remplacée par la délibération en date du 9 octobre 2019 concernant le retour du patrimoine incendie aux diverses communes adhérentes au SIEAB,

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la compétence de défense incendie destinée à mettre aux normes les dispositifs nécessaires pour garantir une défense incendie aux communes adhérentes a pris fin au 1er janvier 2020 ; seules les opérations d'entretien et de contrôle des hydrants resteront à la charge du SIEAB jusqu'au 30 juin 2025.

Par conséquent et au vu du retour aux communes de la compétence défense incendie (partie investissement), il appartient au Conseil Municipal :

- d'approuver le certificat de transfert élaboré par les services fiscaux et définissant les dispositifs et leurs valeurs unitaires ainsi que le montant total des travaux d'investissement de défense incendie réalisés jusqu'en 2015 inclus.
- d'intégrer ces opérations d'investissement dans l'inventaire communal par des écritures d'ordre non budgétaire (donc sans incidence financière sur le budget communal de la commune), pour un montant de 420 622,64 €.

Après concertation, le Conseil Municipal **décide**, à l'unanimité :

- **D'intégrer** les travaux d'investissement de défense incendie évalués par dispositif et réalisés jusqu'en 2015 inclus au patrimoine communal,
- **D'autoriser** Monsieur le Maire à signer le certificat administratif,
- **De transmettre** au comptable public de la commune le certificat pour signature,
- **De retourner** ce certificat dûment signé au Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau de l'Agglomération Beauvaisienne

#### **Acquisition d'un tableau blanc interactif fixe et d'un écran interactif mobile pour l'école communale des Rainettes/Demande de subvention de l'Etat au titre de la D.E.T.R. 2020**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal un projet d'achat d'un tableau blanc interactif fixe et d'un écran interactif mobile pour équiper l'école des Rainettes.

Pour le financement de ces équipements dont le coût HT est estimé à 9544,63 €, une subvention peut être sollicitée auprès de l'Etat au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux « DETR » au taux de 30 %.

Le Conseil Municipal, entendu Monsieur le Maire et après délibération, à l'unanimité :

- **Approuve** l'achat d'un tableau blanc interactif fixe, d'un écran interactif mobile et leurs ordinateurs pour équiper l'école des Rainettes.
- **Sollicite** une subvention de l'Etat au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux « DETR » au taux de 30 % pour le financement de cette opération.
- **Adopte** le plan de financement suivant :
  - Coût de l'opération H.T. 9.544,63 €
  - Subvention Etat – DETR 30% 2.863,00 €
  - Fonds propres commune 6.681,63 €

#### **Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets de l'année 2018**

Conformément aux dispositions du Décret 2000-404 du 11 Mai 2000, le Conseil Municipal **prend acte** du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets de l'année 2018 établi par la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis dont une synthèse est jointe à la présente délibération.

Les dépenses de fonctionnement 2018 d'un montant de 9 586 317 € (recettes déduites). Les dépenses liées à l'activité de la collecte et traitement des déchets sont en légère augmentation par rapport à 2017 (+ 157 971 € soit + 1,7%). Les tonnages se sont maintenus et n'ont donc pas engendré de hausses significatives des coûts de traitement des ordures ménagères. En 2018, la participation au coût de traitement des déchets verts 1,06 € TTC/hab et des encombrants 0,84 € TTC/hab a permis une économie d'environ 196 000 € TTC.

Les dépenses d'investissement s'élève à 264 030,38 €.

Le coût d'élimination des déchets pour 2018 est de 89,00 €/hab réparti de la manière suivantes :

- Déchets ménagers et assimilés : 70,00 €/hab.
- Déchetteries : 14,00 €/hab.
- Points verts : 1,00 €/hab.
- Jardins familiaux : 0,00 €/hab.
- Mise à disposition de bennes pour collecte particulière, déchets des services communaux et autres prestations : 1,00 €/hab.
- Investissement : 3,00 €/hab.

Ce document est mis à la disposition du public et peut être consulté en mairie aux heures d'ouverture du secrétariat.

### **Qualité de l'air dans les écoles**

Les gestionnaires de structures doivent obligatoirement répondre à la loi portant engagement national pour l'environnement en matière de surveillance de la qualité de l'air dans certains établissements recevant un public sensible (articles L.221-08 et R.221-30).

Les enfants peuvent en effet être exposés dans les écoles et les lieux d'accueil à plusieurs polluants émis par le mobilier, les produits d'entretien et les fournitures scolaires.

Le Communauté d'Agglomération du Beauvaisis propose à l'ensemble des 53 communes de son territoire une auto évaluation de la qualité de l'air en partenariat avec Atmo Hauts de France (Association du réseau national de la qualité de l'air), dans le cadre du déploiement du plan climat air énergie territorial et reste entièrement gratuite.

Elle repose sur le programme Aère-toi qui se déroule en 3 temps :

- 1- une réunion d'information et de présentation de la démarche,
- 2- une journée de formation pour les référents techniques,
- 3- un accompagnement dans l'élaboration d'un plan d'actions.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal **donne son accord** pour bénéficier de l'accompagnement de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis.

### **Divers**

- Les bureaux de vote pour les élections municipales des 15 et 22 mars prochains sont constitués.

L'ordre du jour épuisé, Monsieur le Maire déclare la session close. La séance est levée à 20h10.